

PAR COURRIEL

Le 14 décembre 2015

Fondation canadienne pour l'innovation
consultation@innovation.ca

**Objet : Consultation sur la structure de financement
de la Fondation canadienne pour l'innovation**

Mesdames,
Messieurs,

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est une association québécoise dont la mission est de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Depuis près de trente ans, l'ARC poursuit sa mission, notamment en prenant position sur les questions relatives à ce dossier auprès de différentes instances et en offrant des services à la communauté collégiale. Parmi les projets menés par l'ARC ces dernières années, nous aimerions porter à votre attention la réalisation d'une étude qui a conduit à la première monographie sur le développement de la recherche au sein du réseau collégial québécois, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique* (rédigé par Sébastien Piché, avec la collaboration de Lynn Lapostolle et de Monique Lasnier et paru aux Presses de l'Université Laval, en 2011). Ainsi, l'ARC a développé au fil de ses vingt-huit ans d'existence une connaissance fine et unique de la recherche collégiale québécoise, en plus de développer des liens d'étroites collaborations avec les principaux acteurs en ce domaine. Les commentaires que nous vous soumettons aujourd'hui prennent donc racine dans cette connaissance. Ils portent essentiellement sur le Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) et sont le fruit des échanges que les membres du conseil d'administration et la direction générale de l'Association ont eus jusqu'à leur adoption par les membres du conseil d'administration de notre association lors de la réunion qu'ils ont tenue le vendredi 11 décembre dernier. Compte tenu de la date à laquelle avait lieu la réunion de son conseil d'administration, l'ARC est reconnaissante envers la FCI qui a accepté de lui accorder quelques jours de délai pour participer à sa consultation.

Nous tenons à souligner d'entrée de jeu que nous apprécions grandement l'approche consultative de la Fondation. Au fil de ces dernières années, l'Association a présenté son avis au sujet de la recherche collégiale à maintes reprises. Elle s'est d'ailleurs fait un devoir de participer aux consultations tenues par la FCI entre 2010 et 2012. En ce sens, elle est aujourd'hui ravie de transmettre quelques commentaires en lien avec la consultation actuellement en cours sur l'architecture des programmes de la Fondation. Nous croyons, non seulement que la Fondation a mené ses consultations dans le respect de la culture collégiale mais, de plus, qu'elles ont conduit la Fondation à proposer des solutions afin de mieux soutenir ces établissements. C'est dans ce contexte que le Fonds collège-industrie pour l'innovation a été créé et, bien

...2

Tél.: 514 843-8491 | Téléc.: 514 982-3448

www.cvm.qc.ca/arc

255, rue Ontario Est, local A7.67 | Montréal (Québec) H2X 1X6

que nous sachions pertinemment que tous les commentaires que nous avons transmis au moment de la consultation n'ont pu être retenus, nous savons apprécier les efforts consentis pour travailler de concert avec les cégeps, les collèges privés, les regroupements de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie, et les organismes ayant pour mission de les soutenir, dont celle que nous représentons est un exemple.

Avez-vous des suggestions ou des idées pour accroître le taux de participation, surtout au deuxième volet, dont au moins la moitié des propositions sont soumises sans la composante FCI?

Accroître la connaissance de la FCI au regard des établissements d'enseignement collégial, d'une part, et augmenter la connaissance des établissements d'enseignement collégial au regard de la FCI et de ses programmes, d'autre part

Il serait possible d'imaginer une tournée des établissements collégiaux, par région, ce qui pourrait constituer un bon moyen de mousser les possibilités de financement offertes par la FCI, à commencer par le FCII. À cette fin, en ce qui a trait aux 48 cégeps, aux 25 collèges privés subventionnés, aux quelque 70 regroupements de recherche ou de transfert qui leur sont affiliés, y compris les 49 centres collégiaux de transfert de technologie, et aux 11 écoles gouvernementales du Québec, l'ARC est disposée à organiser, de concert avec la Fondation, des rencontres si cette dernière peut lui consentir un certain appui financier. Dans cette aventure, l'ARC pourrait assurément solliciter la collaboration du Réseau Trans-Tech, avec une possible implication de la Fédération des cégeps et de l'Association des collèges privés du Québec. Pour que l'exercice soit profitable et qu'il contribue à l'accroissement du taux de participation au FCII, les participantes et participants à ces rencontres d'information et de promotion devront être les gestionnaires de haut niveau les plus concernés, les directrices et directeurs des regroupements et un certain nombre de chercheuses et chercheurs d'élite de la communauté collégiale. Sans qu'elle soit répétée chaque année, cette éventuelle tournée devrait avoir lieu suffisamment tôt dans le calendrier lié au budget dont dispose actuellement la Fondation pour les projets des établissements d'enseignement collégial. À l'heure actuelle, notre association tient aussi souvent que nécessaire – ou que possible – des séances d'information sur la Fondation et ses possibilités de financement. Nous en avons d'ailleurs tenu cinq depuis janvier 2011, soit dès le lancement du FCII : deux en présence et trois à distance. La tournée dont il est question ci-dessus pourrait lancer une campagne d'information comprenant également un certain nombre de séances à distance au cours des années visées. Si elle permettait aux établissements d'enseignement collégial de mieux connaître la Fondation et ses programmes, elle serait aussi l'occasion pour la Fondation de mieux connaître le tissu scientifique du réseau collégial québécois et, par conséquent, de mieux mesurer l'apport de tous ses établissements et de tous ses regroupements.

S'assurer que le public cible est bien informé quant à l'ensemble des coûts assumés par le biais d'une subvention

Nous pensons que la FCI gagnerait à tout mettre en œuvre pour que les établissements d'enseignement collégial soient bien au fait de tous les frais admissibles dans le cadre d'une demande à la Fondation et, de plus, qu'une subvention octroyée dans le cadre du FCII permet d'absorber une partie des coûts d'exploitation et de maintenance découlant des propositions approuvées. Les frais indirects liés aux investissements dans ces infrastructures inquiètent les établissements d'enseignement collégial en cette période d'austérité budgétaire exercée par les gouvernements provinciaux, et il importe de montrer clairement et d'illustrer abondamment tous



les aspects relatifs aux demandes. Dans cette perspective, nous croyons que la campagne d'information que nous proposons ci-dessus peut entre autres servir à accroître la connaissance que peuvent avoir les établissements d'enseignement de l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux par l'entremise du FCII.

Rendre disponible le calendrier complet des concours pour toute la période visée par les ressources rendues disponibles grâce aux budgets du gouvernement du Canada

Bien que la Fondation annonce sur son site web et que, de plus, elle mentionne lors des séances d'information auxquelles elle participe qu'elle prévoit tenir des concours annuels, la diffusion d'un calendrier des concours prévus pour toute la période visée par les ressources disponibles grâce aux budgets du gouvernement du Canada pourrait se révéler un outil des plus intéressants. Dans la mesure où l'on demande aux établissements d'enseignement collégial de rédiger un plan décennal des infrastructures de recherche et un plan de développement de la recherche, il serait fort probablement plus facile pour ces derniers de prévoir la participation aux concours si ceux-ci étaient annoncés plusieurs années à l'avance. Les conditions de pratique de la recherche collégiale, à tout le moins au Québec, sont telles que la Fondation a tout à gagner à faire connaître aussi longtemps que possible à l'avance le calendrier qu'elle a établi pour chacun des volets du FCII, d'autant plus que, pour l'instant, les établissements d'enseignement collégial ne peuvent soumettre qu'une seule proposition par concours. Par ailleurs, l'articulation entre les deux volets et, à l'intérieur du second volet, entre le programme d'Innovation dans les collèges et la communauté et le FCII pourrait être revue dans une optique d'optimisation.

Amoindrir le fardeau de la soumission, de l'évaluation et de l'administration

Nous sommes d'avis que l'annonce à l'effet que les exigences de la FCI seront plus simples et moins nombreuses à compter de 2016 constitue une piste de solution très intéressante, qui devrait avoir des effets positifs sur le taux de participation. Il sera très important de suivre de près les effets de ces changements afin d'en mesurer la portée. La campagne d'information que nous proposons ci-dessus pourrait entre autres servir à recueillir les propos à cet égard. Nous osons croire que la FCI y sera sensible. Par ailleurs, sachant que, au Québec, la FCI et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation exigent des établissements demandeurs de remplir deux formulaires distincts, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu que ces deux bailleurs de fonds se réunissent pour étudier la possibilité d'un éventuel allègement dans ce double processus, en ayant en tête les ressources nécessaires, compte tenu de l'effort demandé, non seulement aux équipes de recherche et au personnel des différents services de ressources (financières, matérielles et techniques, humaines) des établissements d'enseignement mais aussi aux équipes des partenaires impliqués dans la proposition. Nous comptons par ailleurs sur la Fondation pour conserver au processus toute la rigueur nécessaire afin d'en assurer la crédibilité au regard des normes généralement reconnues au sein de la communauté scientifique.

Insister davantage sur les types de partenaires admissibles

Il serait probablement avantageux que le sens du terme « entreprise » soit plus explicite, que ce soit dans les documents d'information sur la Fondation ou le Fonds, ou encore, lors des présentations faites par le personnel de la FCI. En effet, pour les établissements d'enseignement collégial à l'intérieur desquels une part importante de la recherche est effectuée



dans le domaine des sciences sociales, des sciences humaines ainsi que des arts et des lettres, il peut sembler insuffisamment clair que, pour la Fondation, ce terme est pris dans un sens assez large pour inclure les organismes sans but lucratif, par exemple du secteur de l'économie sociale.

Permettre la soumission de plus d'un avis d'intention et, éventuellement, de plus d'une proposition par établissement

Au sein de certains établissements d'enseignement collégial, au Québec du moins, des activités de recherche sont menées dans plus d'un domaine, plus d'un secteur et, parfois, par plus d'un regroupement. En ce sens, nous croyons que la Fondation pourrait envisager qu'un établissement soit en mesure de présenter plus d'un projet et, conséquemment, qu'il ait la possibilité que plus d'un projet soit financé. Bien que nous soyons sensibles au fait que la Fondation considère qu'il peut être difficile pour un établissement d'enseignement de préparer puis d'administrer plusieurs projets en parallèle, nous pensons qu'il appartient aux équipes de ces établissements d'analyser leurs besoins en matière d'infrastructure d'envergure et leur capacité à en assumer l'utilisation ainsi que la gestion. À titre d'exemple, quelques collèges du Québec ont entre leurs murs deux, trois ou quatre centres de recherche, d'innovation, d'expertise ou de transfert. En imposant la soumission d'une seule demande par établissement, ne court-on pas le risque de voir apparaître des projets que l'on aura artificiellement élaborés en forçant la fusion de deux ou trois projets alors que la logique des créneaux établis par l'établissement porterait à l'élaboration de projets distincts?

Soutenir l'émergence

L'une des avenues qu'il pourrait être intéressant d'envisager, pour la Fondation, serait de réserver une partie de ses ressources pour les établissements de petite taille, ou encore, qui en sont à leurs premières armes en recherche ou dans le développement de leurs infrastructures de recherche. Le programme pourrait même prévoir une modulation pour ces situations, comme l'allocation de sommes moins importantes et, par conséquent, l'exigence de partenariats moins imposants. En ce sens, serait-il possible de prévoir, par exemple, une gradation de la contribution? Par ailleurs, il pourrait se révéler révélateur d'étudier la participation des établissements d'enseignement collégial selon différents paramètres, comme leur taille, leur infrastructure de recherche ou leur capacité de recherche, afin de bien documenter la possibilité qu'ils participent aux concours de la Fondation. Nous avons en effet observé que la Fondation a étudié les faibles taux de participation et de succès des plus petits établissements d'enseignement universitaire ainsi que des établissements d'enseignement universitaire de l'Atlantique aux concours des autres Fonds, et nous croyons qu'il serait pertinent de faire de même pour les établissements d'enseignement collégial. Nous nous rendons disponibles pour effectuer cet exercice de concert avec la Fondation si elle décidait d'aller de l'avant en ce sens. Nous tenons par ailleurs à souligner que nous continuons de souscrire à l'un des principaux objectifs inscrits dans la feuille de route de la Fondation, qui est de « former la prochaine génération de chercheurs ». Comme nous l'avons souligné dans les commentaires que nous avons transmis en lien avec la consultation sur cette feuille de route, la recherche collégiale a entre autres ceci de particulier qu'elle permet à de jeunes femmes et à de jeunes hommes qui entament leurs études supérieures un contact stimulant et fructueux avec la recherche. Nous croyons que la contribution de l'enseignement collégial au développement de carrières scientifiques, dans tous les domaines et toutes les disciplines, peut-être déterminant, et voilà



notamment pourquoi l'ARC a mis sur pied ses Prix étudiants (la liste complète des lauréates et des lauréats de ces prix figure sur le site web de l'ARC). Ainsi, la formation de la relève et l'émergence sont au cœur de nos préoccupations.

Tenir compte du fait que, pour certains types de projets, l'acquisition de la plateforme précède la signature d'ententes de partenariat

Nous avons observé que, dans certains établissements d'enseignement collégial québécois, il est nécessaire d'élaborer une plateforme de recherche qui comprend des infrastructures importantes, et ce, avant même de réussir à attirer des entreprises. En effet, pour certains types de projets, le développement d'un produit peut se révéler un passage obligé avant l'engagement des entreprises. Par conséquent, dans de tels cas, il devient alors quasiment impossible d'obtenir la participation de partenaires qui s'impliqueront dès la soumission de l'avis d'intention. À notre avis, les critères de sélection des projets devraient tenir compte de cette réalité, le cas échéant.

Réduire la période entre le dépôt de la proposition et l'annonce de la décision

Compte tenu de l'investissement demandé à un établissement d'enseignement collégial et à ses partenaires pour le dépôt d'une proposition, il nous semble que la Fondation aurait intérêt à tenter de réduire la période entre ce dépôt et l'annonce de la décision. La dynamique qui s'établit entre les établissements et leurs partenaires, souventes fois de petites ou moyennes entreprises, ou encore, des organismes sans but lucratif, repose notamment sur la capacité des établissements et de leurs équipes à répondre relativement rapidement aux demandes de leurs partenaires. Lorsque le cycle complet de la demande se déploie sur plus d'une année, le rythme établi s'en trouve nécessairement ralenti, ce qui peut jouer en défaveur du programme. À titre d'exemple, une proposition soumise en mai 2015 est le fruit d'un avis d'intention déposé en janvier 2015 et amorcé à l'automne 2014, et il s'agit de propositions pour lesquelles ni les établissements d'enseignement ni leurs partenaires n'ont encore reçu de réponse à ce jour, c'est-à-dire en décembre 2015. De tels délais sont plutôt inhabituels dans le contexte qu'entretiennent les établissements d'enseignement collégial et leurs partenaires, d'une part, et compte tenu du rythme qui prévaut dans leurs échanges, d'autre part.

S'assurer que les comités d'évaluation comprennent des représentantes et représentants de l'ordre collégial

Bien que nous croyions que la Fondation porte déjà une attention à ce point, nous tenons à souligner l'importance que le comité d'évaluation qui analyse un projet comprenne des membres en provenance de l'ordre d'enseignement collégial des provinces ou juridictions concernées. Nous pensons en effet que les conditions des pratiques de la recherche collégiale sont telles que ces personnes sont en mesure de mieux comprendre les différentes réalités vécues par les établissements d'enseignement collégial, d'une juridiction à l'autre, par exemple que les établissements d'enseignement collégial du Québec offrent aussi de la formation dans le secteur pré-universitaire et non seulement dans le secteur technique. La nature des infrastructures sollicitées pourrait en être affectée, notamment en générant davantage de demandes en sciences humaines, arts et lettres ou sciences de la nature.



À l'intérieur des paramètres de notre entente de financement, comment pouvons-nous appuyer les collèges à développer leur capacité de recherche afin d'exploiter pleinement le FCII?

Nous croyons que la FCI pourrait appuyer les collèges dans le développement de leur capacité de recherche en mettant à leur disposition des ressources financières leur permettant de soutenir une structure administrative regroupant des établissements soit par région, soit par grappe, soit par domaine de recherche. L'ARC serait tout à fait disposée à collaborer avec la Fondation pour déterminer les meilleures façons de parvenir à une telle fin. Cet exercice nécessiterait évidemment la collaboration des intervenantes et intervenants du réseau des établissements d'enseignement, ce que nous nous engageons à obtenir. Les effets d'une telle pratique seraient très structurants. Toutefois, nous ne nous leurrerons pas : ces effets prendraient un certain temps à se faire sentir au regard du taux de participation au FCII ou à d'autres Fonds. Les Conseils de recherches du Canada et les ministères provinciaux responsables du développement de la recherche et de l'innovation, de même que certains autres organismes, comme les Fonds de recherche du Québec, pourraient aussi être sollicités par la FCI pour contribuer financièrement à la constitution des montants nécessaires à cet exercice.

Comment pourrions-nous mettre à profit les capacités des établissements dans ces « grappes émergentes »? Pourrions-nous, par exemple, encourager la formation de réseaux et de communautés de recherche?

L'ARC est d'accord avec l'idée de mettre à profit les capacités des collèges dans des grappes émergentes mais pas uniquement dans les domaines mentionnés dans la question clé, soit la fabrication de pointe, la construction et les immeubles écologiques, les technologies de l'environnement et l'énergie propre, même si nous comprenons bien qu'il s'agit d'une liste partielle, dressée à partir des propositions reçues. Parce qu'elles n'ont pas suffisamment recours à la recherche dans le domaine des sciences sociales ou humaines, par exemple en administration, en marketing, ou encore, sur le développement social ou international, beaucoup de petites et moyennes entreprises, au Québec comme au Canada, n'arrivent pas à se développer suffisamment pour créer des emplois de qualité qui assurent à la fois une certaine stabilité et de la richesse. Ces petites et moyennes entreprises sont créatives, mais elles n'ont ni les ressources, ni la connaissance, ni les compétences pour promouvoir leur création et maintenir leur développement, surtout dans un contexte de mondialisation et de mouvance constante. Les chercheuses et chercheurs, tout comme les regroupements de recherche ou de transfert qui œuvrent dans le domaine des sciences humaines ou sociales, peuvent contribuer de manière significative autant à la recherche qu'à l'adoption de bonnes solutions ou de bonnes pratiques en cette matière. Il importe à nos yeux d'élargir les domaines d'action et de penser à l'interdisciplinarité.

Certes, comme vous avez pu le lire ci-dessus, l'ARC est d'avis qu'encourager la formation de réseaux et de communautés de recherche représente une piste intéressante. Cela étant, il ne peut s'agir de la seule voie empruntée par la FCI. Notre association est d'ailleurs disposée à collaborer avec la Fondation dans cette action; outre son implication importante au Québec, elle peut aussi contribuer significativement au développement de réseaux ou de communautés pour ce qui concerne les établissements d'enseignement collégial francophones hors Québec. Outre leur possible appartenance à Collèges et instituts Canada, ceux-ci sont regroupés au sein du Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada, avec lesquels notre association entretient d'excellentes relations.



Puisqu'il existe des particularités diverses d'une province à l'autre, les autorités du FCCII pourraient envisager une forme de consultation sur les meilleures façons d'arriver à créer ou à susciter la formation de réseaux ou de communautés de recherche. Cette consultation pourrait être faite rapidement, en un seul temps et en un seul lieu, par exemple dans le cadre d'une conférence WEB. Les organismes provinciaux ayant comme mission le développement de la recherche collégiale et de sa relève pourraient sur invitation des autorités du FCCII organiser la participation des principaux intervenants dans leur province. Au Québec, l'ARC pourrait assurément jouer un rôle en ce sens.

Bien que nous ayons soumis ci-dessus plusieurs idées concernant la formation de réseaux ou de communautés de recherche, nous tenons à souligner qu'il nous importe que les équipes puissent se familiariser avec les mécanismes de la FCI et que la formation de réseaux ne devienne pas une barrière de plus à franchir. Voilà pourquoi, entre autres, nous considérons comme essentiel le soutien nécessaire à la formation de réseaux ou de communautés, soutien que l'ARC est disposé à offrir si la Fondation lui en fournit les moyens.

En vous transmettant les quelques commentaires contenus dans la présente, nous espérons sincèrement contribuer à la réflexion collective sur le développement de la capacité de recherche de l'ordre collégial. Vous l'aurez compris de ce qui précède, ci-dessus : l'Association reste disponible pour jouer un rôle dans la suite des activités liées à la participation des établissements d'enseignement collégial aux concours de la Fondation si vous le jugez pertinent, et nous vous assurons de notre plus entière collaboration dans la poursuite de vos travaux. Entretemps, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations,

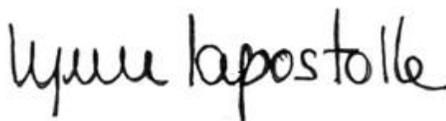
La présidente,



Nancy Gagnon

RP/NG/LL/jr

La directrice générale,



Lynn Lapostolle

